

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 266

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

BACHELIER DE SPÉCIALISATION EN ONCOLOGIE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	2° Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	15° Sciences de la santé publique
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le grade de bachelier de spécialisation en oncologie donne accès au titre professionnel particulier régi et protégé par l'Arrêté ministériel du 28 janvier 2009 fixant les critères d'agrément autorisant les praticiens de l'art infirmier à porter le titre d'infirmier spécialisé en oncologie. L'accès à ce grade est possible pour les porteurs de titre de bachelier en soins infirmiers et leur permet de développer leurs compétences dans ce domaine spécifique de la profession. (MB du 18/02/2009)

L'infirmier(ère) spécialisé(e) en oncologie mobilise différents savoirs permettant d'offrir des soins infirmiers de qualité aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches. La pratique infirmière en oncologie est fondée en réponse aux besoins et attentes des personnes atteintes de cancer et de leurs proches dans les phases aiguës et/ou chroniques de la maladie.

Les soins s'inscrivent dans la philosophie de l'oncologie intégrative et visent à stimuler les sources de vie tout au long du continuum de soins. L'infirmier(ère) spécialisé(e) en oncologie se distingue, par son caractère relationnel d'accompagnement et de guidance du patient atteint de cancer et de ses proches aux différentes étapes de la maladie au niveau physique, psychique, sociale, culturelle et spirituelle.

Ce professionnel fait preuve d'un savoir-faire spécifique afin de répondre à l'évolution constante de l'oncologie et à l'apparition de techniques innovantes.

Les valeurs sous-jacentes de l'infirmier(ère) spécialisé(e) en oncologie sont : une approche singulière et holistique de la personne ainsi que des soins coordonnés et continus en interdisciplinarité. La relation thérapeutique est basée sur le soutien, la bienveillance et l'auto-détermination (empowerment). Les soins sont fondés sur des données probantes et intègrent les principes éthiques et les obligations légales. Cela implique une formation continuée et une démarche réflexive afin de questionner sa pratique par rapport aux décisions thérapeutiques en intégrant le concept de qualité de vie.

L'infirmier(ère) spécialisé(e) en oncologie peut être amené(e) à exercer dans les domaines suivants : dépistage et prévention, onco-hématologie pédiatrique ou adulte, onco-gériatrie, chirurgie oncologique, recherche clinique, réadaptation oncologique, radiothérapie, hôpital de jour oncologique, soins palliatifs hospitaliers et extrahospitaliers.

Ses lieux et domaines d'exercice en Belgique et à l'étranger sont multiples et variés. Par directive sectorielle, la profession d'infirmier bénéficie de la libre circulation au sein des pays de l'Union Européenne¹.

Cette formation correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification² (CEC). Elle propose une offre d'enseignement diversifiée et adaptée au marché de l'emploi. La dimension humaine de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, à aborder sereinement leur carrière future, tout en garantissant leur épanouissement personnel. Cette formation crée et maintient une large base et un haut niveau de connaissances ; elle stimule en permanence la recherche et l'innovation.

¹ Directives sectorielles 77/452/CEE et 77/453/CEE du 27.06.1977 du Conseil des Communautés européennes et ses modifications

² Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle :**
 - S'engager dans un développement personnel et dans son projet de formation professionnelle
 - Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages en adoptant une attitude réflexive
 - Se positionner en tant que professionnel responsable ayant une expertise en oncologie
 - Développer son intelligence émotionnelle
 - Intégrer les principes de la pratique infirmière en oncologie fondée sur des données scientifiques probantes.
2. **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires :**
 - Respecter la déontologie propre à la profession
 - Exercer un avis critique à l'intérieur du cadre éthique en regard de ses valeurs personnelles et professionnelles
 - Respecter la législation et les réglementations institutionnelles.
3. **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives :**
 - Programmer les actions logistiques et humaines indispensables à la continuité des soins
 - Collaborer avec le patient, les proches et les différents intervenants de l'équipe interdisciplinaire
 - Participer à la démarche qualité en mobilisant les ressources de l'environnement professionnel
 - Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.
4. **Concevoir des projets de soins infirmiers individualisés :**
 - Recueillir et sélectionner les informations pertinentes en tenant compte de l'histoire singulière de chaque patient
 - Identifier les problèmes de santé réels et potentiels en tenant compte de l'impact du cancer sur le malade et ses proches
 - Fixer des objectifs de soins adaptés au contexte
 - Prioriser les interventions de soins en adéquation avec les ressources du patient et de ses proches
 - Planifier les interventions de soins en adéquation avec les ressources du patient et de ses proches
 - Evaluer la démarche et les résultats des interventions, et réajuster le plan de soins.
5. **Assurer une communication professionnelle :**
 - Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes en utilisant les outils et un vocabulaire appropriés
 - Utiliser les outils de communication existants et les adapter à l'évolution psychique, physique, spirituelle du patient et de ses proches
 - Initier et réaliser l'éducation thérapeutique du patient et de ses proches sur base de l'empowerment (auto-détermination)
 - Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interdisciplinaire
 - Développer une relation thérapeutique en tenant compte du contexte et de la singularité de la situation.
6. **Réaliser les interventions de soins infirmiers à caractère autonome, prescrit et /ou confié :**
 - Accomplir des prestations de soins dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, du curatif, du palliatif et de la réadaptation
 - Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturel, social, familial, psychoaffectif, institutionnel, d'urgence et de fin de vie
 - Intégrer le concept de soins supportifs lors de la réalisation des soins.